



FICHE BONNE PRATIQUE POLLEC

La mobilité douce

Déploiement de réseaux cyclo-piétons

Dans cette fiche vous trouverez :

- ✓ Les moyens techniques et financiers à prévoir
- ✓ Les partenaires potentiels à mobiliser
- ✓ Les noms des communes qui ont tenté l'expérience



REFERENCES PAEDC :

- ⚙ **Technologie** : Mobilité douce
- ⚙ **Action** : Développement d'un réseau de mobilité douce pédestre / cyclable
- ⚙ **Secteur(s) ciblé(s)** : Transport
- ⚙ **Objectif ciblé** : Diminution de la demande de transport motorisé
- ⚙ **Domaines d'interventions** : Transfert modal vers la mobilité douce
- ⚙ **Moyens utilisés** : Planification de la mobilité – Sensibilisation/Information



CONTEXTE ET ENJEUX

De nombreux déplacements quotidiens ont une distance inférieure à 5 km et pourraient être réalisés à pied ou à vélo. Ainsi, en Belgique¹, 17% des déplacements de moins d'un kilomètre sont effectués en voiture individuelle. Ce pourcentage grimpe à 40% pour les distances de 1 à 2 km et à 59% pour les distances de 2 à 5 km. Diminuer cette part modale importante de la voiture au profit de modes de transport plus doux présente des avantages pour les infrastructures, pour l'amélioration de la qualité de l'air, la convivialité de l'espace public et la santé publique.

Cette fiche bonne pratique présente le retour d'expérience de communes qui sont engagées dans la mise en place de **réseaux pédestres** ou **cyclables** sur leur territoire et qui ont décidé de prendre la question de la mobilité à bras le corps.



RETOURS D'EXPÉRIENCE DES COMMUNES

Certaines communes définissent et développent des réseaux destinés aux déplacements quotidiens à pied ou à vélo. La conception en réseaux permet de travailler de façon plus cohérente, de développer une vision d'ensemble des travaux à mener ainsi que de prioriser les phases de chantiers à réaliser.

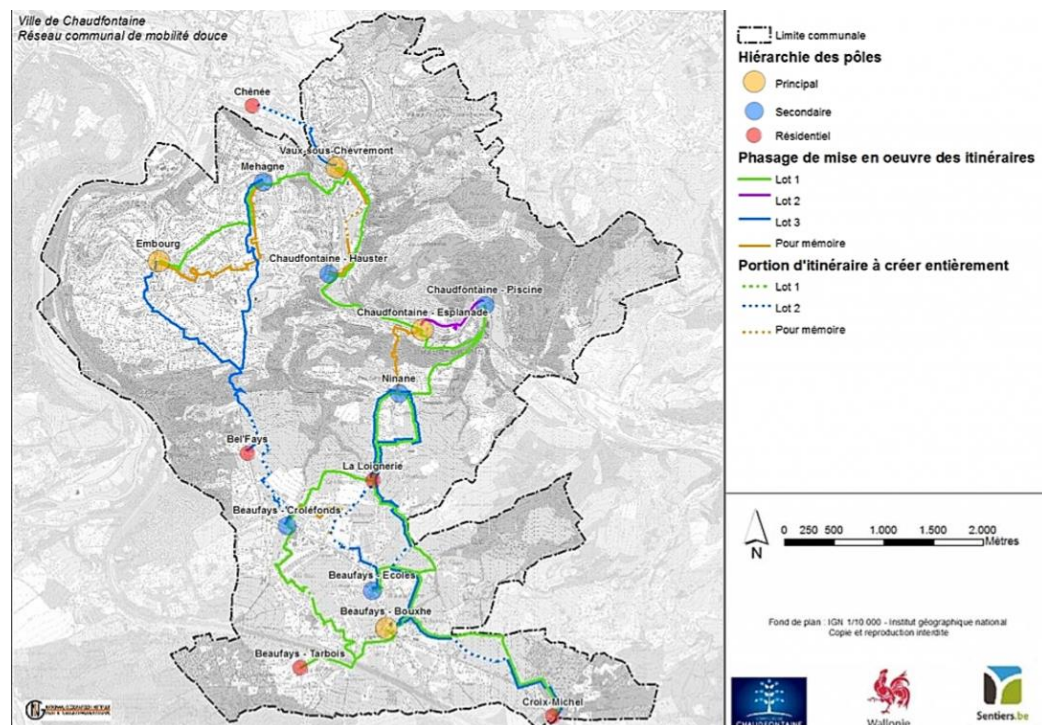
¹ D'après les [statistiques](#) Répartition modale par distance moyenne (km, 2016) du SPF Mobilité et Transports.

La mise en place de tels réseaux comporte généralement trois étapes :

- La réalisation d'un état des lieux des chemins et sentiers publics du territoire, à la fois sur base de cartes IGN, de l'Atlas des chemins vicinaux, du cadastre,... et sur base d'un inventaire de terrain qui permet de vérifier l'état de ces chemins et sentiers ;
- La création, à partir du réseau existant répertorié, de la cartographie d'un maillage structuré permettant de relier entre eux les villages et quartiers aux pôles d'attractivité (écoles, complexes sportifs, commerces...) ;
- La mise en œuvre du réseau, en réhabilitant les sentiers et chemins peu praticables et en créant les liaisons manquantes.

Réseau communal de mobilité douce à Chaudfontaine²

La Commune de Chaudfontaine souhaite favoriser les modes de déplacements doux à pied ou à vélo. Dès 2011, elle est devenue commune pilote pour l'élaboration d'un réseau communal de mobilité douce.



Identifier le réseau existant...

Le territoire de la commune de Chaudfontaine (21.000 habitants, 2551 hectares), mi-urbain, mi-rural est encaissé entre deux collines. Pour rejoindre un pôle d'attractivité, il est nécessaire, à un moment ou à un autre, de grimper sur une des deux collines.

Au cours de l'inventaire des sentiers, la commune a pu s'appuyer sur un réseau de bénévoles actifs au sein du PCDN. L'inventaire s'est inscrit dans un projet pilote avec l'association Sentiers.be (aujourd'hui Tous à pied asbl) qui a fourni un cadre méthodologique et des outils cartographiques, en partenariat avec la Province de Liège. 170 km de sentiers ont ainsi pu être répertoriés.

Le maillage historique des sentiers au sein même des villages était de qualité. Une bonne connexion naturelle entre les villages de même altitude existait également. Un travail sur les

² Cette section actualise l'article de Marianne Duquesne « [Chaudfontaine, réseau communal de mobilité douce](#) », paru dans DynaLo en décembre 2017 et s'inspire de « [A Chaudfontaine, un réseau de sentiers pour les trajets du quotidien](#) », paru dans Le Soir le 09/10/18.

liens entre les villages a dû être réalisé : afin d'affiner le tracé des sentiers entre les quartiers, la population a été consultée et de nombreux citoyens ont participé à cette concertation.

Des bénévoles motivés de divers organismes et des particuliers, en concertation avec les acteurs concernés, ont déterminé les itinéraires adéquats d'un maillage structuré permettant de relier les villages et quartiers à une quinzaine de pôles d'attractivité qu'ils ont identifiés (écoles, centres sportifs,...).

Au total, quarante-cinq kilomètres de sentiers ont ainsi été tracés en 2014 (certains déjà existants, d'autres qui devront être sortis de terre). Des sentiers tenus éloignés des grands axes de circulation, pour offrir le maximum de confort et de sécurité aux marcheurs et cyclistes.

... l'aménager...

A ce jour, des réhabilitations de chemins et sentiers se sont déjà concrétisées sur le terrain, et se poursuivront encore dans les mois à venir, de même que divers aménagements de cheminements en faveur des modes doux.

... et le compléter

Afin de compléter les réseaux cyclables et piétons existants, des aménagements en site propre sont intégrés dans les permis d'urbanisation (au titre de charges d'urbanisme) et dans les projets des zones d'aménagement communal concerté (ZACC).

La commune a aussi entrepris de négocier avec les propriétaires et les agriculteurs suivant les cas afin de pouvoir réaliser un futur chemin sur leurs parcelles (bandes de 3 m de terrain), sans passer par l'expropriation.

Financer le réseau de mobilité douce et sa promotion

Voici les leviers financiers dont la commune de Chaudfontaine a pu bénéficier :

- Soutien de la Wallonie à l'élaboration du réseau de mobilité douce (en 2011, en partenariat avec Sentiers.be) ;
- Subventions régionales pour réaliser certains aménagements (supports à vélo sur les sites des infrastructures sportives,...) ;
- Subvention supra communale de la Province de Liège pour la réalisation d'une liaison réservée aux modes doux entre les gares de Chaudfontaine et de Trooz ;

- Subventions en 4 tronçons séparés pour réaliser la liaison de mobilité douce entre les villages de Beaufays et Embourg (2 km), pour un montant de l'ordre de 400 000 euros que la commune double en fonds propres ;
- Subvention « Territoire intelligent » (appel à projets Digital Wallonia) pour développer, en partenariat avec la commune de Trooz, une application misant à promouvoir, rendre interactifs et ludiques les réseaux de mobilité douce.

La commune répond systématiquement aux opportunités de financement et appels à projets dans le domaine de la mobilité douce.

Développer des partenariats et mobiliser

La commune se coordonne avec les communes voisines (Liège, Trooz, Esneux, ...) afin de créer des itinéraires cyclistes structurants, notamment avec l'aide de la Province de Liège.

La population et les relais associatifs ou consultatifs ont été impliqués au niveau de l'identification des itinéraires.

Les balisages de certains tronçons ont été effectués avec l'appui des bénévoles.

La sensibilisation dans les écoles est en cours avec Pro Velo, ce qui permet d'assurer la promotion du réseau de mobilité douce au niveau des jeunes.

Changer les habitudes

L'engouement de participation citoyenne lors de l'état des lieux des sentiers se maintient et on observe de réels changements d'habitudes de mobilité. Le vélo électrique aide à lever les contraintes topographiques propres à ce territoire.

La commune souhaite créer un cadre favorable aux changements de modes de déplacements avec des infrastructures tels que des supports à vélo à différents endroits (écoles, place communale, hall sportif...). Elle a récemment mis en place des consignes à vélo individuelles et sécurisées, en partenariat avec le TEC.

Plus largement, c'est toute la politique de mobilité qui s'inscrit dans une cohérence : dans le quartier de la gare qui sera réhabilitée, la commune prévoit la construction d'un parking pour vélos, la gratuité du stationnement pour les voitures, l'installation de bornes pour recharger les vélos électriques et la création d'un espace de coworking.

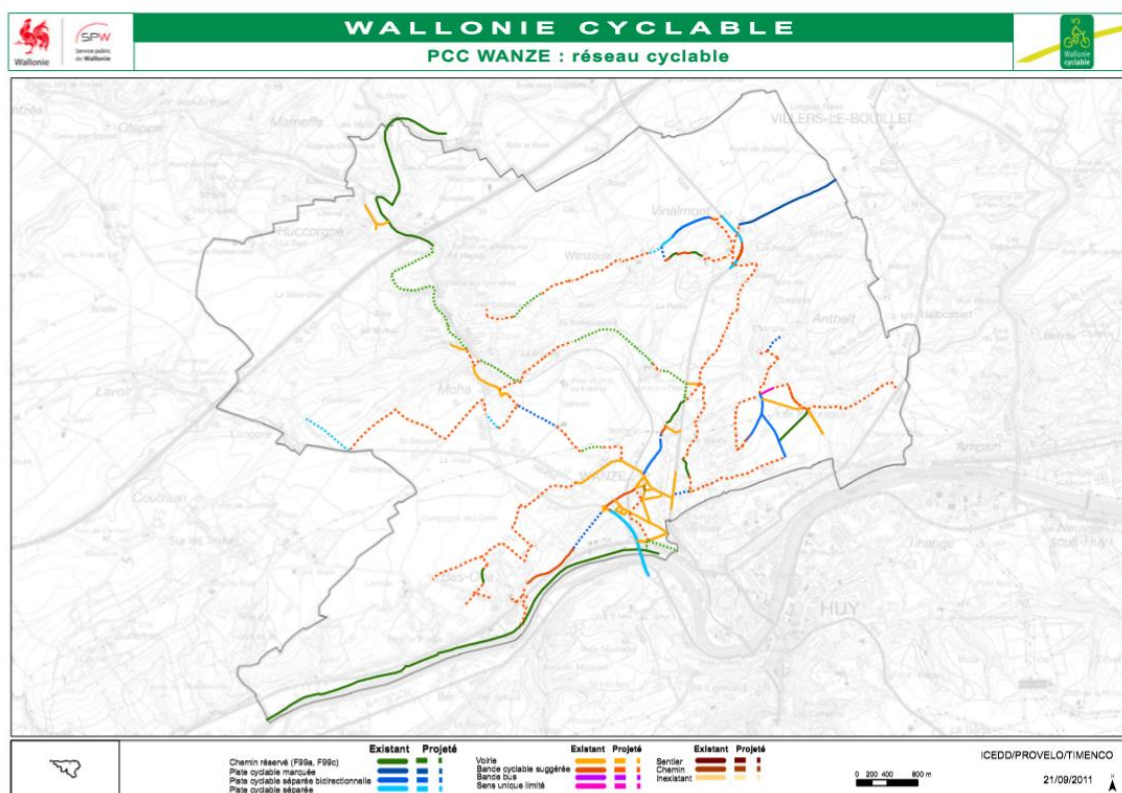


Conseil : Envisager la politique de mobilité de façon transversale avec l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

Pour rendre plus attractifs et ludiques les trajets sur les réseaux de mobilité douce, la commune a candidaté avec succès à l'appel à projets « Territoire intelligent », lancé par Digital Wallonia. En partenariat avec la commune de Trooz, elle développera l'app « Fais tes balises », intégrant la technologie GPS pour permettre à l'utilisateur de créer un parcours doux (pied, vélo, transports en commun) et une expérience de réalité augmentée, pour lui donner une dimension plus attrayante. L'app sera disponible en juin 2021.

Plan communal cyclable de Wanze

La Commune de Wanze s'inscrit depuis de nombreuses années de manière volontariste dans la promotion de la mobilité cyclable sur son territoire.



Wanze se divise en trois unités paysagères : la vallée de la Meuse, la vallée de la Mehaigne et le plateau hesbignon. Cette commune de 13.000 habitants et 44 km² est à la fois rurale (zone rurale dans le Parc naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne) et urbaine, en continuité de la Ville de Huy.

Active en matière d'aménagements cyclables depuis 1996, la commune de Wanze s'inscrit dans le projet régional « Communes pilotes-Wallonie cyclable ». Ce projet pilote a sélectionné 13 communes ou associations de communes désireuses de développer significativement la pratique du vélo au quotidien et le déploiement d'une mobilité durable.

Le Plan Communal Cyclable (PCC) a été approuvé par le Conseil communal en septembre 2011.

Pour élaborer et mettre en œuvre ce PCC, plusieurs étapes ont été nécessaires :

- la Commune a mis sur pied un **Groupe de travail** pour encadrer la dynamique. Il regroupe les membres de la CCATM, et des personnes ressources internes (par ex :

les services techniques, les services de Police) et externes à l'Administration communale (représentants du GRACQ, autres cyclistes au quotidien) ;

- Un **diagnostic** relatif aux déplacements vélo à Wanze a été réalisé, sur base de l'outil Bypad, Bicycle Policy Audit³ ;
- Sur base des résultats du diagnostic, le Groupe de travail a réfléchi aux pistes à définir et à une **stratégie** qui a été intégrée dans le PCC rédigé par la conseillère en mobilité ;
- Un **réseau** (maillage sur le territoire) a été imaginé, en utilisant des outils cartographiques. L'objectif qui a servi de guide a été la connexion des villages et leurs centres d'intérêt (commerces,...), en essayant de développer un maximum de sites propres à la mobilité douce. Des itinéraires sécurisés sur les voiries communales ont été cherchés pour compléter les sites propres. Le réseau tient compte de la proximité et des liens avec Huy à proximité ;
- Des **fiches** en lien avec l'infrastructure, le stationnement, la promotion et la politique cyclable ont été élaborées, avec l'aide d'un auteur de projets : 17 fiches pour la réalisation d'infrastructures (pistes cyclables en privilégiant le site propre, bandes cyclables suggérées...), toutes réalisées à ce jour, 6 fiches pour la création de stationnements vélos couverts ou non, 9 fiches pour des actions destinées à encourager la pratique du vélo, 2 fiches liées au suivi de la dynamique ;
- Des **budgets** pour les mettre en œuvre ont été recherchés. Alors que le projet « Wallonie cyclable » a permis de consacrer environ 330 000€ par an de subsides pendant 5 ans au projet, d'autres subsides et appels à projets ont ensuite permis de maintenir l'investissement annuel pour le vélo à 400 à 500 000 € chaque année.

Tout au long du processus, une transparence totale par rapport au citoyen a été privilégiée : le site internet de la commune reprend par exemple la [liste détaillée des projets du PCC](#) ainsi que [la liste des réalisations](#).

Un comptage de cyclistes est réalisé chaque année au mois de juin, par la locale Huy-Région du GRACQ (les Cyclistes quotidiens asbl), en partenariat avec le GAL Burdinale Mehaigne.

³ <https://www.bypad.org/>

Les comptages de stationnement à différents points de la commune peuvent quant à eux apporter une information pour évaluer l'évolution de l'utilisation du vélo pour des déplacements précis (rejoindre la gare, aller à l'école,...) et connaître les taux d'occupation des infrastructures en place (saturation, sous-utilisation, réponse aux besoins,...).

Epinglons également dans cette bonne pratique :

- Les partenariats de la commune avec l'atelier d'économie sociale Recycle du CPAS qui offre aux habitants de l'entité un service d'entretien, de réparation de vélos. Il assure également la vente à petits prix et la location de vélos de seconde main entièrement restaurés et la location des vélos électriques acquis via le projet « Mise en selle » du GAL Burdinale Mehaigne qui visait la remise en selle des seniors ;
- Les partenariats avec les écoles (brevet vélo Pro Velo) ;
- Le couplage d'activités de promotion du vélo et du patrimoine ;
- Le partenariat avec l'asbl Vive le Sport pour la remise en selle d'adultes via des activités sur vélos électriques ;
- Les actions de groupes citoyens comme la Masse Critique qui réunit, depuis avril 2019, les adeptes wanzois du vélo pour une balade chaque dernier vendredi du mois. Ce type d'action contribue à une visibilité positive de la mobilité douce sur le territoire ;
- La mise en place d'un prime vélo électrique en fonction des revenus depuis 2015, une cinquantaine de primes sont octroyées par an.

La conseillère en mobilité de Wanze synthétise les points forts et points d'attention du projet de la sorte :

Les points positifs	Les points d'attention
Disposer d'un réseau complet et cohérent en un plan	Rechercher des budgets conséquents sur base ANNUELLE pour effectuer les achats et/ou travaux à une cadence réaliste pour atteindre des objectifs
Mobiliser les forces vives autour d'un projet fédérateur (≠ fonctionnement « en chambre » avec un bureau d'études)	Maintenir les efforts de promotion du projet à court, moyen et long terme
Conscientiser le Conseil communal	Entretien du réseau (surtout les sites propres) sous peine d'abandon par les usagers



POUR ALLER PLUS LOIN

Elaborer un Plan Commune cyclable : comment ?, Dossier thématique la CeMathèque n°37, Août 2013.

<http://mobilite.wallonie.be/files/eDocsMobilite/Centre%20de%20doc/CeMath%c3%a8que/ce%20matheque37.pdf>

Plan communal de mobilité de Chaudfontaine

<https://www.chaudfontaine.be/administration/services-communaux/mobilite/plan-communal-de-mobilite-pcm/>

Plan communal cyclable de Wanze : présentation lors de l'atelier Bonnes Pratiques POLLEC

http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/assets/documents/content/Evenements/Pr%C3%A9sentation_Atelier_4_PCC_Wanze.pdf



CONTACTS

- Cellule communale de mobilité de Chaudfontaine, Stephan PONCELET, 04 361 54 76, stephan.poncelet@chaudfontaine.be
- Conseillère en mobilité de Wanze, Dominique LOVENS, 085 27 35 40, dominique.lovens@wanze.be